



AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le Service d'Etat de l'Aviation Civile des îles Wallis et Futuna, représenté par son Directeur, informe les professionnels patentés du territoire des îles de Wallis et Futuna qu'il procède à une mise en concurrence des entreprises du secteur en vue de l'attribution des prestations de service suivantes :

Entretien et nettoyage des bureaux et des locaux du SEAC WF

RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) constitué : du présent Avis d'Information, du Règlement de la Consultation et du Cahier des Clauses Particulières, peut être transmis sur simple demande, par voie électronique (e-mail) ou par retrait direct dans les locaux du SEAC WF.

La personne à contacter est :

Monsieur le chef de la subdivision infrastructure du SEAC-WF

Marc BIKONDI - Tél. : +681 72 12 05

Courriel : marc.bikondi@aviation-civile.gouv.fr

REMISE DES OFFRES

L'offre du candidat sera remise ou envoyée sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

Service d'Etat de l'Aviation civile des îles Wallis et Futuna
Aérodrome de Wallis Hihifo
BP 1 – MATA'UTU
98600 – UVEA – WALLIS ET FUTUNA

***Modification introduite :**

Au lieu de 28 avril 2023, **Lire 02 mai 2023 à 12 heures 00** dernier délai.

Pour chaque remise des offres dans les locaux du SEAC WF, il sera délivré un récépissé de dépôt.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la stricte nécessité du respect des clauses figurant dans le Règlement de la Consultation du DCE.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de **30** jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

La personne publique se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.